

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [7-8]

Artikel: Tour d'horizon

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275635>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Page internationale

rité commune véritable dans tous les domaines où l'unité est nécessaire. Le groupe « Femmes pour l'Europe » souhaite un exécutif compétent pour tous les grands problèmes de la politique étrangère, de l'économie, de la politique sociale, de la défense. Un Parlement élu au suffrage universel doit pouvoir en assurer le contrôle démocratique. Il faut enfin que le pouvoir judiciaire puisse faire respecter la législation européenne. C'est dans une fédération que les Européens retrouveront le moyen d'influencer effectivement leurs destins, d'échapper à des divisions qui freinent le progrès et la justice et de s'opposer à l'emprise des puissances économiques internationales et à l'impérialisme des grands Etats.

Quelles sont les actions du groupe ?

Le groupe « Femmes pour l'Europe » est le seul du genre qui existe au niveau européen.

Sa localisation à Bruxelles lui donne une position privilégiée pour servir de centre de stimulation et d'échange avec d'autres groupes agissant dans les pays membres.

Il a donc un rôle de contact, de carrefour, d'organe de coordination entre différents groupes féminins. C'est un lieu de discussion, d'échange de vues et d'études.

Il a organisé en novembre 1975 un colloque très fructueux qui a réuni 83 participantes des neuf pays : il a provoqué une manifestation de 400 personnes en décembre 1975 devant les Communautés où les ministres devaient décider du texte définitif de la directive sur l'égalité de traitement. Une brochure intitulée « Des Européennes parlent de l'Europe » a été réalisée par le groupe et éditée par le Ministère des Affaires étrangères de Belgique, au moment où se préparent les premières élections au suffrage universel du Parlement européen.

A l'avenir, il entend soutenir les femmes engagées dans la construction européenne, qui auraient souscrit à ses options fondamentales.

Il prévoit l'établissement de dossiers concernant des thèmes précis et il est décidé à travailler à l'information de l'opinion publique sur les activités des parlementaires européens.

Tour d'horizon

Parlement européen

Les organisations féminines ont fait vigoureusement campagne pour les élections, et il y avait partout de nombreuses candidates. La liste, intéressante à analyser, a paru dans Femmes d'Europe. Parmi les élues, relevons les noms de Simone Veil, France, Susanna Agnelli, Italie, et Barbara Castle, Royaume-Uni.

Conférence de la Décennie de la Femme

Mme Lucile M. Mathurin Mair, de la Jamaïque, a été désignée comme secrétaire générale de cette conférence, qui aura lieu à

Copenhague en 1980. Mme Mair a déjà représenté son pays à la Conférence de l'Année Internationale de la Femme à Mexico en 1975.

Amérique latine

Pour sensibiliser l'opinion publique à la situation juridique de mineures des femmes dans nombre de pays, il a été créé, sous l'égide de l'UNESCO et avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, un service spécial d'information latino-américain. Son but : poser les problèmes spécifiques de la femme dans la région ; éliminer de la presse et des autres moyens d'information les préjugés et les stéréotypes ; favoriser la participation des femmes au développement sur un pied d'égalité avec les hommes ; mettre en lumière la relation qui existe entre leur statut socio-économique et leur niveau éducatif et les problèmes de population et de bien-être social. Pour ce faire, le service s'efforce d'accroître le volume des informations sur ces problèmes et de développer une communication permanente entre les femmes des différents pays du continent qui travaillent à améliorer la condition féminine. Un réseau de journalistes-coordinatrices, assistées de 32 correspondantes a été mis sur pied.

Un service analogue a été créé dans la région des Antilles, et des entreprises similaires sont envisagées pour l'Afrique, l'Asie et le monde arabe. L'objectif à long terme est d'établir un réseau mondial pour la production et la diffusion d'articles concernant les femmes et leurs problèmes.

AVS

La conseillère nationale Cornelia Fuy (SO) a déposé une motion demandant que l'âge de la retraite soit la même pour les hommes et les femmes, et que toute femme, même mariée ou veuve, ait un droit individuel à une rente AVS/AI tenant compte des cotisations qu'elle a versées. Le Conseil fédéral a proposé de transformer la motion en postulat. Il décidera des modifications à soumettre aux Chambres lorsque la commission fédérale de L'AVS/AI aura donné son avis.

Administration fédérale

Le Bulletin officiel des offres d'emploi contiendra dorénavant l'indication qu'en principe tous les postes sont ouverts aux deux sexes, pour autant que les conditions soient remplies. C'est là le résultat d'une démarche de la Commission fédérale pour les questions féminines. Le Conseil fédéral a en outre répondu à la conseillère nationale Heidi Deney (NE) que le Département des finances et des douanes s'efforce de trouver également une solution satisfaisante pour les offres d'emplois paraissant dans la presse.

Zurich

Une quinzaine de jeunes psychologues, sociologues et assistantes sociales se sont associées pour ouvrir un bureau de consultation et de traitement pour les femmes. La première consultation coûte 30 francs, mais pour la suite le tarif est adapté aux moyens financiers de la cliente.

Vaud

Une commission du Grand Conseil, présidée par Suzy Cornaz, chargée de relever

les domaines où l'égalité des femmes n'est pas réalisée, a mentionné : la fiscalité, les salaires, les assurances, la protection des femmes enceintes, la présentation équitable des hommes et des femmes dans les livres scolaires, la couture et les travaux manuels, la généralisation du terme « madame » dans l'administration. La commission a conclu en indiquant qu'elle ne partageait pas le scepticisme du Conseil d'Etat quant à l'initiative « droits égaux ». Par 78 voix contre 42, le Grand Conseil a accepté la résolution suivante : « Soucieux de voir aboli tout privilège lié au sexe, constatant que ce domaine dépend pour une bonne part du droit fédéral, le Grand Conseil exprime le vœu qu'un nouvel article 4 bis, tel que proposé par une initiative populaire, vienne expressément consacrer le principe de l'égalité des sexes dans la Constitution fédérale. »

Bâle-Ville

Le Grand Conseil a voté un crédit de 100 000 francs pour faire procéder à un examen de la situation de la femme dans la législation cantonale et dans les ordonnances d'exécution.

Lisez **F Questions au féminin**, on peut se le procurer gratuitement à l'Office fédéral pour les affaires culturelles. J'y relève 4 articles intéressants :

Revision de la loi sur l'assurance maternité

Texte de la réponse de la Commission fédérale pour les questions féminines à la consultation. La commission approuve le projet de revision avec l'idée qu'une revision plus avantageuse pour les femmes sera bientôt préparée. En attendant, elle demande notamment que

- les prestations soient sensiblement améliorées
- les hommes participent aux frais de la maternité
- les prestations journalières soient versées pendant 16 semaines, dont 10 au moins après la naissance.

Travail à temps partiel

L'Union Syndicale Suisse entreprend — enfin — une étude approfondie de la question. Si elle ne s'y intéresse qu'aujourd'hui, c'est qu'il est difficile de syndiquer les demandeurs de travail à temps partiel : les femmes mariées dont le mari ne gagne pas assez, les étudiants devant financer partiellement leurs études, les hommes et les femmes qui ne veulent pas se consacrer uniquement à leur profession.

« Je veux faire quelque chose ! »

Titre d'un cours de préparation au retour au travail, organisé à la demande du groupe Femme et Travail de Bienne par l'université populaire de cette ville. 25 après-midi répartis pendant les mois d'automne, avec 25 participantes, dont 6 ont déjà repris une activité professionnelle ou bénévole. Un deuxième cours a lieu actuellement.

Femmes migrantes

La sociologue zuricoise Katarina Ley vient de publier chez Huber, à Frauenfeld, une thèse sur la situation des Italiennes en Suisse. Elle la résume dans F. Sa thèse doit être une mine de renseignements précieux pour tous ceux qui s'occupent de la question.